

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 DECEMBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 décembre 2023 à 20 heures sous la présidence de M. Bruno GRANCOING.

M. Bruno GRANCOING, Maire ouvre la séance à 20H00.

Les excusés :

M. Alan DUVAL, M. Thomas REVET, Mme Aurélie GAUMER, Jessica GATTE, M. Yoann RUFFEL, Mme Sylvie GERMOND.

Les procurations :

M. Thomas REVET donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING
Mme Aurélie GAUMER donne pouvoir à Mme Sandrine COULON
M. Alan DUVAL donne pouvoir à M. Alain DURIS
Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Mme Audrey MEUNIER
M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à M. Eric BOULESTEIX

Désignation du secrétaire de séance : Mme MEUNIER Audrey

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 novembre 2023

Monsieur Le Maire a interrogé l'Assemblée afin de connaître les observations, remarques, ou, Modifications, à apporter au Compte-Rendu transmis.

Monsieur Le Maire a soumis ensuite le compte-rendu au vote.

Monsieur Le Maire soumet ce compte-rendu au vote

- Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité

I- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Délibération 040 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne en date du 19 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes Ouest Limousin, issue de la fusion des Communautés de Communes de la Vallée de la Gorre et des Feuillardiers ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ouest Limousin n°2017/4 du 19 janvier 2017, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ouest Limousin n°2018/54 du 5 septembre 2018, définissant l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie » ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ouest Limousin n°2020/16 du 27 juillet 2020 déterminant le nombre des membres au sein de la CLECT durant le mandat 2020-2026 ;

Considérant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes en date du 19 décembre 2018, n'intégrant plus la compétence Jumelage ;

Considérant le rapport de la CLECT en date du 14 novembre 2023 approuvant à l'unanimité les élections du Président et Vice-Président de ladite Commission ainsi que les attributions de compensations provisoires et calculées pour 2023 comme suit :

	Attributions de compensation provisoires 2021
Champagnac-la-Rivière	125 992.54 €
Champsac	58 613.41 €
Cognac-le-Forêt	-73 844.98 €
Cussac	-27 912.44 €
Gorre	-6 911.25 €
La-Chapelle-Montbrandeix	27 016.72 €
Maisonnais-sur-Tardoire	-17 349.24 €
Marval	-17 325.62 €
Oradour-sur-Vayres	-117 271.17 €
Pensol	-16 945.32 €
Saint-Auvent	19 067.49 €
Saint-Bazile	-19 643.04 €
Saint-Cyr	-32 913.63 €
Saint-Laurent-sur-Gorre	206 315.56 €
Saint-Mathieu	167 108.71 €
Sainte-Marie-de-Vaux	-13 989.79 €
Total	260 007.95 €

Monsieur le Maire soumet la proposition au vote

- **d'approuver** le rapport de la CLECT ci-annexé ;
- **de notifier** au Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin, la décision du conseil municipal ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II- DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT ;

Délibération 041/2023

Une décision modificative doit être mise en place afin d'augmenter les crédits au compte 6156.

Section fonctionnement :

Inscription de crédit au compte 6156 maintenance pour 4262.00

Inscription de crédit au compte 023 virement à la section d'investissement pour - 4262.00

Section investissement :

Inscription de crédit au compte 021 virement à la section de fonctionnement pour - 4262.00

Diminution au compte 2315 installation mat et outillage chapitre 23 pour - 4262.00

Dépenses investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Compte 2315 chapitre 23	-4262	Compte 021	-4262
compte 6156 chapitre 011	4262		

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote

- **d'approuver** les mouvements budgétaires proposés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III- RYTHMES SCOLAIRES – SEMAINE DE 4 JOURS

Délibération 042/2023

Les avis favorables du Conseil d'Ecole en date du 27 février 2018 et du Conseil Municipal en date du 6 mars 2018, en faveur de la mise en œuvre de la semaine à 4 jours, avaient donné lieu auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à une demande en ce sens.

L'organisation et les horaires mis en place ont été arrêtés à la rentrée 2021, et ne peuvent être portés sur une durée supérieure à trois ans.

Il convient donc aujourd'hui de se prononcer à nouveau sur le maintien de cette dérogation. Monsieur Le Maire propose de maintenir le rythme scolaire dérogatoire de la semaine à 4 jours.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote

- **d'émettre** un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours.

IV- DEMANDE DE SUBVENTION AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Délibération 043/2023

Jean-Luc FOUGERON architecte a rendu le projet d'étude sommaire (APS) concernant le projet de rénovation énergétique de l'école communale.

Le montant des travaux s'élève à 435 800.00 € HT.

Le coût total s'élève à 515 738.00 € HT

DEPENSES		RECETTES	
Frais de dossier et d'appel d'offre	1 500.00 €	Fond Vert 80%	412 590.00 €
Honoraires maitre d'œuvre	46 200.00 €		
Frais annexes <i>Assistance ATEC Amiante AM EXPERTISE SPS Délomenie CT Qualiconsult Radon PEARL</i>	10 060.00 €	Emprunt	0.00 €
Location bungalow <i>SJL</i>	12 178.00 €	Autofinancement	103 148.00 €
Désamiantage	10 000.00 €		
Travaux de rénovation énergétique <i>Terrassement-gros œuvre Zinguerie-menuiseries extérieures Isolation thermique par l'extérieure Menuiseries intérieures Doublage-isolation-faux plafonds Chauffage-VMC Electricité-luminaires Peinture-revêtement de sol souple</i>	435 800.00 €		
Total des dépenses	515 738.00 €	Total des Recettes	515 738.00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'état au titre du dispositif du FOND VERT, à hauteur de 80% du coût total estimé du projet, soit un montant de 412 590.00 € HT.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote

- De solliciter une subvention auprès du Fond Vert à hauteur de 80 % du cout total des travaux soit un montant de 515 738.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

V- QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Amélioration de la performance énergétique de l'école :**

Monsieur le Maire a présenté l'avant-projet sommaire (APS) rédigé par l'équipe de Maitrise d'œuvre Jean Luc FOUGERON - SARL BEG ESOP – SARL JLM Ingénierie a été présenté.

Le conseil Municipal a demandé de modifier le mode d'ouverture des fenêtres à la cantine et dans les salles de classe, une ouverture par oscillo-battant serait plus appropriée afin d'éviter les courant d'air et la gêne occasionnée par le battant d'une fenêtre ouverte en grand.
La couleur des menuiseries reste à définir.

✓ **Epicerie :**

Coop Atlantique de Saint Laurent sur Gorre ne souhaite plus reprendre l'épicerie.
Raison pour laquelle nous étudions toutes les possibilités.

- L'épicerie API installée à Saint-Brice a été visité par des membres du conseil Municipal.
Ce concept ne semble pas correspondre aux attentes.
- Une visite des locaux a eu lieu le mercredi 20 décembre par une dame seule en reconversion professionnelle. Ce projet de revitalisation de notre commerce l'a enthousiasmé.
Un délai de réflexion lui est nécessaire.

✓ **Projet d'achat de terrain appartenant à Mr BOUGON André :**

Cela concerne les parcelles :

AB246 située Chemin derrière Chez Bisou, superficie de 423m² zone U

AB247 située Chemin derrière Chez Bisou superficie de 45m² zone U

AB173 située au 11 rue Des Terrasses, superficie de 308m² zone U

Cette vente est gérée par l'Etude de Maître MOUGNAUD, 3 boulevard Gay Lussac 87600 Rochechouart (05 55 03 62 52)

La commune est intéressée par l'achat de ce terrain mais le tarif demandé est très élevé.
Nous espérons que le vendeur va revoir son tarif à la baisse.

La séance a été levée à 21heures.

Mme MEUNIER Audrey

Mr GRANCOING Bruno

Secrétaire de séance

Maire

